

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 467 705

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 79 26128

Se référant : au brevet d'invention n° 79 25637 du 11 octobre 1979.

(54) Perfectionnement apporté à la technique du transfert de caractères par pression.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 41 M 5/02 // B 43 L 13/00.**

(22) Date de dépôt..... 22 octobre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 30-4-1981.

(71) Déposant : MONTEAU Guy Pierre, résidant en France.

(72) Invention de : Guy Pierre Monteau.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Guy Monteau,
18, impasse Nicolas-de-Montgallet, 13300 Salon-de-Provence.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

perfectionnement apporté au dispositif faisant l'objet du Brevet principal. Il se caractérise essentiellement par les moyens mis en œuvre, pris aussi bien dans leur ensemble que séparément et, plus particulièrement, par le fait que :

- 5 1°) le "Carton de protection", tout en conservant son rôle pri-mordial de "Guide horizontal de transfert" ne comporte plus d'encoches de positionnement, ces dernières étant remplacées par des droites horizontales, tracées (en totalité ou en partie) sur le "carton" et correspondant exactement aux droites qui, dans le dispositif objet du Brevet principal, joignaient les sommets des encoches (triangles isocèles) symétriques de même ordre et, par suite, correspondant, très exactement, aux droites horizontales sur lesquelles sont alignés (sur le film plastique) les caractères à transférer ,
- 10 15 2°) le "Guide vertical de transfert", décrit dans le Brevet principal ,
- ne comporte plus de "saillies de positionnement", ces dernières étant remplacées par deux segments d'une même droite hori-zontale tracés symétriquement sur les 2 branches latérales du "U" comportant ledit guide ,
- est réalisé de façon telle que le "carton-guide horizontal de transfert", décrit en "1" ci-dessus, puisse prendre exacte-ment place entre les 2 branches latérales du "U" (sans jeu latéral) et se déplacer en un mouvement de translation verticale
- 20 25 entre ces dernières, de façon à permettre d'aligner," à volonté" et successivement, chacune des droites de positionnement tracées sur le "guide horizontal" avec les 2 segments "repères" tracés sur les branches latérales du "U".
- Il est précisé que la réalisation , en "U", du "guide vertical de transfert", n'est , dans le cadre du présent perfectionnement, qu'une indication de "principe", pouvant donner lieu à la créa-tion de "guides" très différents les uns des autres, suivant l'im-portance -variable- que l'on donne à la largeur de la bran-
30 che horizontale centrale du "U" et suivant la position donnée.

aux branches latérales du "U" par rapport à ladite branche centrale.

C'est ainsi que l'on peut avoir :

(par exemples non limitatifs de formes de réalisation)

- 5 a) la forme en "U" normale, décrite dans le Brevet principal et modifiée suivant le présent perfectionnement ,
- b) une branche centrale très large (7 à 9 centimètres) sous laquelle sont disposées et fixées (par tous moyens adéquats) les branches latérales verticales qui , dans ce cas, ne dépassent que de 1 ou 2 centimètres le bord supérieur de la branche centrale et créent, ainsi, lorsque le "guide" est disposé "à plat" et branches latérales en dessous sur une surface plane, un passage en "U" très aplati dans lequel le "guide horizontal" peut coulisser ,
- 15 c) enfin, la branche horizontale centrale du "U" peut avoir une largeur réduite jusqu'à ne plus exister, le "guide vertical de transfert" se présente, alors, sous la forme d'un "fourreau" composé de 2 plaques (réalisées en tout matériau adéquat) parallèles et soudées , collées ou agrafées tout au long de leurs bords latéraux et sur une certaine largeur (1 à 3 millimètres) coïsant , ainsi, les branches latérales d'un "U" ne possédant pas de branche centrale, étant précisé que - d'une part, les dimensions dudit "fourreau" sont calculées de façon telle que le "carton-guide horizontal de transfert" peut glisser (sans jeu latéral) à l'intérieur de ce dernier ,
- d'autre part, que les "largeurs" soudées, collées ou agrafées peuvent , par découpage, dépasser de quelques millimètres le bord supérieur du "fourreau" .
- 25 Le présent perfectionnement est apporté au dispositif objet du Brevet principal, dans le seul but de faciliter sa réalisation industrielle, le fonctionnement du dispositif restant, dans les 2 cas (dispositif initial ou modifié) le même, du fait que le positionnement des saillies dans les encoches (dispositif initial) est remplacé (dans le dispositif modifié) par le simple alignement d'une droite de positionnement existant sur le "guide horizontal" avec les "repères" existant sur les branches latérales du guide vertical.

Dans le dessin annexé, donné à titre d'exemple non limitatif d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention, on a une vue dudit objet avec en

- 1 : la "carte-transfert",
- 2 : le carton "guide horizontal de transfert",
- 3 : les droites de positionnement
- 4 : le "guide vertical de transfert",
- 5 : les "repères" d'alignement.

Toutefois, les formes, dimensions et dispositions des différents éléments décrits, tout comme les matériaux utilisés pour leur réalisation, pourront varier, dans la limite des équivalents, sans changer, pour cela, la conception originale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS :

- 1°) Perfectionnement apporté au dispositif faisant l'objet du Brevet principal, caractérisé par le fait que
- le "carton de protection", tout en conservant son rôle essentiel de "guide horizontal de transfert", ne comporte plus d'encoches de positionnement, ces dernières étant remplacées par des droites horizontales tracées (en totalité ou en partie) sur le "carton" et correspondant exactement aux droites qui - dans le dispositif, objet du Brevet principal - joignaient les sommets des encoches (triangles isocèles) symétriques de même ordre et, par suite , correspondant très exactement aux droites horizontales sur lesquelles sont alignés (sur le film plastique) les caractères à transférer,
 - le "guide vertical de transfert", décrit dans le Brevet principal,
- 15 . ne comporte plus de "saillies de positionnement", ces dernières étant remplacées par 2 segments d'une droite horizontale tracés symétriquement sur les 2 branches latérales du "U" composant ledit "guide",
- 20 . est réalisé de façon telle que le "carton- "guide horizontal de transfert", décrit ci-dessus, puisse prendre exactement place entre les 2 branches latérales du "U" (sans jeu latéral) et se déplacer, en un mouvement de translation verticale, entre ces dernières de façon à permettre d'aligner, "à volonté" et successivement, chacune des droites de positionnement tracées sur le "guide horizontal" avec les deux segments "repères" tracés sur les branches latérales du "U".
- 25 2°) Dispositif selon la revendication 1 , caractérisé par le fait que la réalisation, dite en "U", du "Guide vertical de transfert" peut donner lieu à la création de "guides" très différents les uns des autres, suivant l'importance -variable- que l'on donne à la largeur de la branche horizontale centrale du "U" et suivant la position donnée aux branches latérales du "U" par rapport à ladite branche centrale.

3°) Dispositif selon les revendications 1 et 2 , caractérisé par le fait que la branche centrale (horizontale) du "U" , composant le "guide vertical de transfert" peut être très large (7 à 9 centimètres, par exemple) tandis que les branches latérales verticales dudit "U" sont disposées et fixées (par tout moyen adéquat) sous la branche centrale et dépassent de quelques millimètres le bord supérieur de cette dernière, créant , ainsi, lorsque le guide est disposé "à plat" et branches latérales "en-dessous" sur une surface plane, un parage en "U" très aplati dans lequel le "guide horizontal" peut couliser (sans jeu latéral).

4°) Dispositif selon les revendications 1 et 2 , caractérisé par le fait que la branche horizontale centrale peut avoir une largeur réduite jusqu'à ne plus exister , le "guide vertical de transfert" se présente, alors, sous la forme d'un "fourreau" composé de deux plaques (réalisées en tous matériaux adéquats) parallèles et soudées, collées ou agrafées tout au long de leurs bords latéraux et sur une certaine largeur (quelques millimètres) composant, ainsi, les branches latérales d'un "U" ne possédant pas de branche centrale , étant précisé que
- d'une part , les dimensions dudit "fourreau" sont calculées de façon telle que le "carton-guide horizontal de transfert" peut glisser (sans jeu latéral) à l'intérieur de ce dernier,
- d'autre part, que les "largeurs" soudées, collées ou agrafées peuvent (par découpage) dépasser de quelques millimètres le bord supérieur du "fourreau".

